

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 248

Artikel: Politique conjoncturelle et arrêtés : un combat douteux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique conjoncturelle et arrêtés : un combat douteux

Le tandem Celio-Brugger est inquiet : aux adversaires de ses projets de politique économique surgis sur sa droite viennent de s'ajouter sur sa gauche l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste suisse. C'est donc dans un contexte fort peu clair une fois de plus que le 2 décembre prochain les citoyens suisses auront à se prononcer pour ou contre les quatre arrêtés fédéraux qui leur sont proposés.

Un avant-goût de l'article constitutionnel

Le contrôle du crédit, de la construction, des prix, des salaires et des bénéfices sont les premiers éléments d'une politique conjoncturelle que, dans son principe, la gauche appelait de ses vœux depuis longtemps. L'inflation aidant, les milieux dirigeants de l'économie semblent s'y résigner; et l'an prochain verra le vote de l'article constitutionnel qui permettra d'asseoir d'une manière permanente l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

Cette acceptation ne va pas sans douleurs : déjà, M. Sarasin, président de l'Association des banquiers suisses a dit ses réticences et les spécialistes des affaires immobilières, juteuses autant que marginales, s'emploient à mobiliser l'opinion publique des cantons sous-industrialisés contre les arrêtés.

L'arrêté sur le crédit : faible

Les arguments avancés par les personnalités en question ne doivent pas nous empêcher de voir les faiblesses de l'arrêté sur le crédit : faute d'une conception des priorités, d'une politique économique non seulement quantitative, mais qualitative, il ne fait pas la distinction entre régions développées et sous-développées, entre besoins urgents et superflus. Une fois les quotas de crédit fixés, les banques distribuent leur manne en fonction du rendement et de l'importance du client.

Il reste que l'arrêté le plus critiquable et le plus menacé est celui qui doit permettre la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices. On se rappelle que le Conseil fédéral n'envisageait qu'un contrôle des prix et que c'est la majorité des Chambres fédérales contre l'avis de la gauche qui a décidé d'alourdir cette mesure avec la surveillance des salaires et des bénéfices (voir le discours de Waldemar Jucker devant le congrès de l'USS cité ci-dessous).

Un leurre

Croire cependant que l'on pouvait souscrire à l'efficacité d'une double mesure — contrôle des salaires-contrôle des bénéfices — relève de la naïveté ou, nous n'avons pas en effet la droite la plus bête du monde, du coup fourré. Le contrôle des salaires est relativement simple, celui des revenus non salariaux du travail et de ceux du capital sont déjà plus difficiles, quant aux bénéfices des entreprises, ils sont en l'état actuel de la législation et de l'administration insaisissables.

Si l'on bloquait les bénéfices distribués par les sociétés, cela ne ferait qu'augmenter la valeur des actions ; l'autofinancement accru qui en découlerait se traduirait après un certain temps par une augmentation du capital, une distribution d'actions gratuites. Ce phénomène, imagineront certains, peut être contrôlé. Deux difficultés à cela : en premier lieu, le peu de signification des bilans que publient les entreprises. Notre pays est en effet, celui de tous les pays industrialisés, qui a le moins d'exigence à l'endroit de la comptabilité des entreprises. Si l'on voulait contrôler la totalité de ces comptes afin d'établir les comparaisons nécessaires, l'administration fédérale devrait croître dans des proportions gigantesques. Sans compter que les multinationales pourront toujours manipuler leurs comptes pour situer leurs bénéfices dans le pays fiscalement le plus favorable. Parmi les plus hauts revenus ceux des professions

libérales échapperont au contrôle, comme ils peuvent déjà échapper au fisc. Il en va de même de tout ce qui concerne l'immobilier et ses plus-values.

Les victimes : les petits et moyens salariés

En fait, la surveillance des salaires et des bénéfices ne touchera ni les bénéficiaires, ni les hauts revenus, mais la grande masse des salariés petits et moyens, ce qui, l'augmentation de la productivité restant constante, accélèrera la croissance des autres revenus, en particulier du capital. Particulièrement visés, puisque plus accessibles que les autres, sont les salaires du secteur public. La VPOD et M. Celio ne se s'y sont pas trompés, la première en prenant à l'Union syndicale suisse la tête des opposants à l'arrêté, le second en préconisant le blocage des salaires des fonctionnaires de la Confédération.

Certains ont tendance à minimiser l'importance de l'arrêté en arguant de son énoncé extrêmement vague : « en cas de hausse extraordinaire des salaires... » « maintenir l'évolution des salaires dans une proportion économiquement supportable ». Mais avant même le vote, cette volonté de blocage exerce déjà ses effets. Les ouvriers du secteur des machines et de la métallurgie se sont contentés pour 1974 d'une « augmentation » qui correspond à l'augmentation du coût de la vie.

Le capitalisme suisse s'en tirera bien

Par ailleurs, « La Vie économique » annonce que pendant le deuxième semestre 1973, les salaires réels n'ont augmenté que de 0,5 %. Reporté à l'année, on obtient un taux de 2 %, ce qui comparé aux 4 % d'augmentation de la productivité, doit permettre au capitalisme suisse d'envisager l'inflation sans trop de pessimisme.

L'inégalité de traitement entre salaires et bénéfices mise à part, le principe de la surveillance des salaires devrait tenir compte d'un autre élément déterminant : l'impérieuse obligation, même en période d'inflation, d'améliorer les rémunérations

les plus basses : celles des vendeurs, du secteur hospitalier, du service de maison.

S'imposait, dans ces conditions, le refus de l'Union syndicale suisse.

L'inflation galopante, avec la disparition des repères qu'elle implique, débouche sur un univers de plus en plus étranger à un comportement économique logique. Les dix centimes d'augmentation du café crème soulevaient, il y a quelques années, des mouvements de protestation ; aujourd'hui, ces hausses se multiplient sans même qu'on les enregistre. Et le reste est à l'avenant.

Sans parler des menaces que l'inflation fait peser

L'Union syndicale fait bande à part

L'opposition de l'Union syndicale à l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices est un fait nouveau. Jusqu'à présent, on avait pris l'habitude de voir l'USS aux côtés du gouvernement, parfois contre le patronat, en matière conjoncturelle s'entend.

Souvenez-vous des arrêtés de 1964, de l'extension des pouvoirs de la Banque nationale en 1969, du dépôt à l'exportation et du nouveau régime des finances fédérales en 1970.

Que s'est-il passé ? Une rupture du compromis élaboré par les grandes organisations économiques lors de la phase pré-parlementaire. Le Conseil des Etats en effet a cru bon d'adoindre à la surveillance des prix, celle des salaires. Pour faire bonne mesure, le Conseil national a encore ajouté celle, symbolique, des profits.

Un réquisitoire sans réplique

Des extraits significatifs de l'exposé présenté par Waldemar Jucker devant le congrès de l'Union syndicale suisse.

1. W. Jucker situe l'enjeu global de la prochaine votation...

« (...) Seuls des faits sur lesquels nous ne pouvons exercer une influence que par la bande permet-

sur l'avenir de notre économie, il est certain qu'elle favorise en premier lieu les plus astucieux — les emprunteurs qui rembourseront demain en monnaie de singe — et que parmi eux les travailleurs ne sont pas très nombreux. Parce qu'elle menace chacun de nous, la lutte contre l'inflation doit mobiliser toutes les énergies. Il est inacceptable qu'à cette occasion, les moyens des plus faibles soient mis en question, ou que certains profitent de l'unanimité nécessaire pour modifier les rapports de force, comme l'ont fait les Chambres fédérales à l'occasion du vote sur la surveillance des prix.

L'USS alors, dans un dernier effort pour améliorer sa position, a proposé un aménagement : d'accord pour la surveillance des salaires, mais acceptez de reporter sur les prix l'adaptation des salaires au coût de la vie et une augmentation de 3,5 à 4,5 %, part des travailleurs à l'accroissement de la productivité. Le gouvernement a refusé.

Dès lors on entre dans le jeu de la démocratie directe : puisqu'il y a eu rupture de l'accord initial, l'USS fera bande à part lors de la votation populaire. C'est de bonne guerre.

D'ailleurs que resterait-il aux syndicats si les négociations salariales leur échappaient ? Décidément l'inflation modifie les fronts ; les positions se durcissent.

tront de réduire la virulence de l'inflation directement importée : meilleure coordination de la politique de la CEE, de nature à tempérer l'accroissement de la demande (de produits pétroliers notamment), récoltes plus abondantes (de blé, de soja et de riz en particulier), fin des hostilités au Proche-Orient (qui serait suivie d'un fléchissement de la demande de métaux non ferreux).

» Une réduction des disponibilités internationales

en dollars serait également bénéfique. Mais sur ce point aussi, la Suisse est quasi impuissante. La Banque nationale pourrait tout au plus vendre des dollars pour diminuer quelque peu le volume des disponibilités internationales en francs suisses (comme elle l'a déjà fait au lendemain de la crise de la livre sterling).

» Notre pauvreté en matières premières et notre étroite dépendance de l'économie mondiale ne nous permettent pas d'écarter l'inflation importée. Tout au plus pouvons-nous la freiner par le biais de notre politique des changes, qui permet d'agir sur le volume de la monnaie. Je crois qu'il est plus honnête et plus raisonnable d'avouer cette relative impuissance que d'éveiller l'illusion que des interventions massives dans l'économie pourraient nous permettre de redevenir une oasis de stabilité dans un monde en proie à l'instabilité. Une politique qui promet plus qu'elle ne peut tenir n'est jamais bonne.

» Cela ne signifie cependant pas que nous soyons totalement démunis sur le plan intérieur. Mais il faut se convaincre que les possibilités d'agir efficacement sont d'emblée relativement faibles.

» Une politique limitée au plan interne permet, au plus, de tempérer les effets secondaires de l'inflation importée. Il s'agit avant tout de combattre l'accaparement de valeurs réelles. (...) »

Historique des négociations

2. L'orateur, passant en revue les trois arrêtés, sur le crédit, la construction et les amortissements au titre de l'impôt, conclut à leur utilité, « même s'ils ne sont pas des panacées ». En venant à l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, il dresse d'abord l'historique des négociations...

« (...) On sait que le Conseil fédéral s'était borné à proposer une surveillance des prix. Le Conseil des Etats — où la droite l'emporte — a étendu la surveillance aux salaires et aux bénéfices. Le

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO